

# Procès Verbal de l'Assemblée Générale ADFSM

## du 17 février 2020

Sont présents : Julien Dutrieux, Maxime Etenaille, Aurélien Soenen, Jacques T'kindt, Cédric Laurent, Didier Saublen, Martine Zimmer, David Dhainaut, Caroline Kinet, Marcel Baudson, Antoine Michaud

Excusée : Camille Dierickx

### 1) Approbation du PV de l'AG 26 Février 2019

approuvé à l'unanimité

### 2) Présentation des nouveaux membres

Julien Dutrieux est kinésithérapeute diplômé depuis 2018 de notre Alma Mater, il est actuellement kinésithérapeute en Orthopédie hospitalière au sein de l'hôpital Erasme, ainsi qu'en tant qu'indépendant. Toujours intéressé par notre association, il souhaite nous rejoindre et sera éventuellement motivé de reprendre la partie Sponsoring de notre Association.

Camille Dierickx est elle aussi kinésithérapeute diplômée en 2017. Elle s'excuse par ailleurs de ne pas pouvoir être présente ce soir pour raison professionnelle mais souhaite tout de même se présenter au CA pour apporter une aide au comité.

### 3) Compte rendu du Vice-Président Éducation Physique

La Formation Initiale des Enseignants se fera sous forme de collaboration ou co-diplomation ou co-organisation entre les Hautes Ecoles et les Universités.

La Formation Initiale des Enseignants se fera sous forme de collaboration ou codiplomation ou coorganisation entre les Hautes Ecoles et les Universités.

	A	M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
<b>SECTION 1</b>	Master Enseignement 60						MA Sp 60										
<b>SECTION 2</b>				Master Enseignement 60							MA Sp 60						
<b>SECTION 3</b>									MAE 60					MSp			
<b>SECTION 4</b>													MAE 120				
<b>AGREGATION</b>														AESS 60			

Le futur enseignant devra s'inscrire en section 1 s'il veut s'occuper des maternelles jusqu'aux deuxièmes années primaires.

Pour réaliser un master en enseignement, il faudra trois années de bacheliers et une année de master. Cela signifie que l'on passe de trois années à quatre années de formation.

La section 2 s'adresse aux enseignants qui souhaitent encadrer des troisièmes maternelles jusqu'aux sixièmes primaires.

La section 3 couvre de la cinquième primaire à la troisième secondaire.

Pour ces trois premières sections, les inscriptions se feront dans les Hautes Ecoles.

Et la section 4, dont les inscriptions se feront uniquement dans une Université, couvrira de la troisième secondaire à la sixième secondaire.

Quelles que soient les sections, il y aura d'office une collaboration entre les Hautes Ecoles et les Universités.

Pour ce qui nous concerne dans la section 4, à partir de 2020, les étudiants qui suivront la filière enseignement pourront enseigner à partir de la troisième secondaire, alors qu'actuellement, ils ne peuvent enseigner qu'à partir de la quatrième secondaire.

Si les étudiants n'ont pas choisi la filière enseignement dès le début, ils pourront, après leur master 120 crédits, faire l'agrégation mais celle-ci passe à 60 crédits à partir de 2023 au lieu de 30 crédits actuellement.

Sur la présentation de la dia ci-dessous, ce qui est à gauche représente ce qui sera porté davantage par les Hautes écoles et sur la droite ce qui sera porté par les Universités.

Les étudiants qui s'inscriront dans les sections 1-2 ou 3 auront un bachelier en 180 crédits dans lequel les Universités participeront pour 30 crédits. Il sera suivi par un master 60 ECTS dans lequel 30 crédits seront également donnés par des enseignants universitaires.

Les étudiants de ces sections pourront poursuivre par un master de spécialisation qui sera soit disciplinaire soit pédagogique. De nouveau, l'Université interviendra à hauteur de 30 crédits dans ce master 60. Ce master de spécialisation permettra d'enseigner sur une plus grande couverture d'années (voir figure ci-dessus).

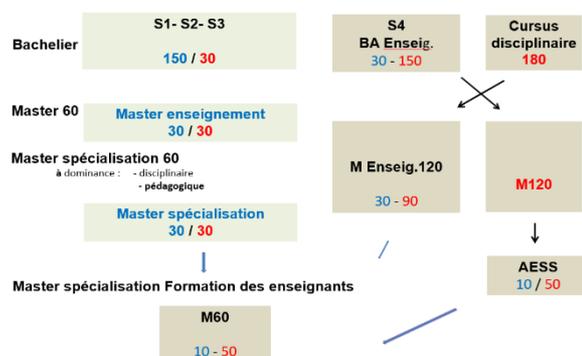
En ce qui nous concerne, à partir de 2020, il y aura la création d'un bachelier enseignement en parallèle du bachelier en Sciences de la Motricité orientation Education physique. Il sera suivi d'un master 120 crédits.

Dans le bachelier, 30 crédits seront donnés par les Hautes Ecoles ainsi que 30 crédits dans le master.

Pour l'agrégation, 10 crédits seront donnés par les Hautes Ecoles et 50 crédits par les Universités.

Pour être formateur des futurs enseignants, il faudra faire un master de spécialisation en Formation des Enseignants (actuel CAPAES) sur base de 60 crédits dont 10 seront donnés par les Hautes Ecoles et 50 par les Universités. Ce Master démarrera en 2020.

Le CAPAES n'existera plus si on veut enseigner dans des filières qui forment des enseignants. Par contre, si on veut enseigner dans des filières qui ne forment pas des enseignants (par exemple la Kinésithérapie), l'actuel CAPAES est toujours d'actualité.



Pour répondre au décret, les étudiants vont devoir acquérir certaines compétences par leur formation.

Il y a notamment l'obligation de développer six axes dans la formation tout au long du cursus :

1. **Formation à la communication:** orale/maitrise de la langue française / technologies de l'information et de la communication (pour 5 ECTS)
2. **Formation en sciences humaines et sociales:** psychologie, sociologie...(pour 20ECTS)
3. **Formation didactique et pédagogique:** méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenants ; l'exercice de la pratique réflexive: concevoir des dispositifs d'enseignement, argumenter les choix...(pour 30ECTS)
4. **Formation à et par la pratique:** stages, étude de cas, analyse critique...(pour 30ECTS)
5. **Formation à la recherche en éducation et en didactique:** lecture critique de recherches, intégrée à différents axes de la formation ; la formation à la méthodologie et aux outils de la recherche en éducation et en didactique (pour 20 ECTS)
6. **Formation disciplinaire:** pouvant inclure la dimension épistémologique de la discipline, les aspects didactiques disciplinaires(pour 170ECTS)

Il reste 25 ECTS libres.

On doit donc respecter ces axes mais aussi partager l'enseignement pour 30 crédits dans notre bachelier avec les Hautes Ecoles ainsi que pour 30 crédits dans notre master.

Madame la Doyenne remercie Madame N. Guissard pour son investissement ainsi que Messieurs J. Duchateau et A. Carpentier qui participent également aux réunions avec les Hautes Ecoles.

La FSM devrait collaborer avec des Hautes Ecoles de Bruxelles et du Brabant.

Dans le Hainaut, l'UMons n'a pas l'accréditation pour l'Education physique et dès lors, il reste la formation à Morlanwelz qui pourrait devenir un de nos partenaires. A ce sujet, la Vice-Rectrice a mentionné que l'ULB aurait trouvé un accord qui ne nous incluerait pas dans cet aspect là.

Il serait basé sur le bachelier en Sciences de la Vie qui est développé à Charleroi depuis un an et demi.

Normalement, le projet FIE, lié au Pacte d'Excellence, aurait dû être voté courant du mois de septembre. A ce jour, il n'en n'est rien.

#### 4) **Compte rendu de la Vice-Présidente Kinésithérapie:**

Peu de changement concernant la convention 2019. La kiné en 5 ans est de nouveau reportée.

Les Qualités Professionnelles Particulières (QPP) (thérapie manuelle, kiné neuro, kiné pédiat, kiné Cardio Vasculaire, kiné respi, reéducation pelvienne, kiné péri natale, peut être kiné du sport) sont en train de préparer le terrain et les dossiers sont en discussion. Pour l'instant, les universités discutent de l'organisation des masters.

## **5) Compte rendu du Vice-Président Ostéopathie :**

Ouverture cette année d'un dispensaire étudiant en ostéopathie au Solbosch. Le coût des consultations s'élève à 15€ pour les membres ULB, et 30€ pour les extérieurs. Bon feedback et de bons retours. Concernant les unions professionnelles, il existe des désaccords entre les différentes unions professionnelles mais cela devrait se régler. Maxime nous apportera plus d'informations au cours de l'année.

Concernant les ostéopathes assujettis à la TVA, ils peuvent se faire connaître auprès de l'administration fiscale pour se faire rembourser de ce qu'ils ont payé. Attention à la nouvelle légifération cependant, car nous sommes toujours sous statut quo et rien n'est actuellement décidé.

## **6) Compte rendu du Délégué au conseil facultaire**

- La FSM est en collaboration avec le Japon pour tenter de créer un programme d'échanges avec l'IPU (International Pacific University) d'Okayama au Japon. Les installations y sont performantes et pourraient vraiment être un plus pour les étudiants. Le programme de cours va être établi et comprendra les premiers soins avec les bandages, les premiers traitements par rapport aux luxations, des activités physiques (suivre des équipes universitaires de haut niveau) et éventuellement des cours de japonais et culture japonaise 3 heures/semaine.

Maxime fait remarquer qu'actuellement, à cause du Covid 19, les échanges inter universitaires avec la Chine sont pour l'instant reportés.

- Suite à l'augmentation de cadre pour les Facultés que le Recteur a obtenu, la FSM a reçu 1,5 ETP en corps académique et il a été décidé de sa répartition lors des précédentes séances.

Le Pôle Santé obtient de plus un ETP pour le Plan Langues (nouvelle catégorie de personnel) pour soutenir la formation en langues de nos étudiants.

Il y aura des possibilités en anglais et en néerlandais.

- Un nouveau bâtiment a vu le jour sur le campus, le bâtiment W. Martine souligne que le nouveau bâtiment W porte cette lettre pour Women, les auditoriums qui composent ce bâtiment mettent à l'honneur des femmes.

Malgré cela, les bâtiments actuels ne sont pas suffisants. Les locaux actuels ont été créés lorsque nous étions à 750 étudiants mais nous en sommes à près de 1500 maintenant. Nous manquons de salles de travaux pratiques et de bureaux pour le personnel.

## **7) Compte rendu du Secrétaire**

Il y a eu, au cours de l'année 2019-2020, 7 réunions du conseil d'administration dont tous les PV ont été approuvés et 1 AG. Les documents concernant le tribunal de commerce ont été reçus et validés. Les différents événements organisés par l'association étaient le bal – Banquet organisé le 15 mars 2019, la première version du TDD le 30 Avril 2019, le pot des anciens le 4 octobre 2019.

Nous avons aussi malheureusement appris le décès de certains membres, à savoir Monsieur Tony Tagnesi de la promo 1982, Madame Claudine Higuët de la promo 59 partie le 15 septembre 2019, Monsieur André Overloop de la promo 1972 en kiné et 1983 en ostéo, Monsieur Christian Dethier de la promo 1973 en kiné et notre ami Monsieur Guy Matton, également de la promo 59 et ancien

Président ALEP de 1966 à 1970, entre autres de ses nombreuses responsabilités, parti le 16 octobre 2019.

### **7) Compte rendu du délégué Sponsor**

Actuellement, aucun nouveau sponsor n'a été démarché et Amonis n'a toujours pas payé l'année 2019. Nous devons fixer très prochainement une nouvelle réunion pour redéfinir clairement les engagements de chacun. Il serait ainsi préférable de relire le contrat AMONIS avant la réunion.

Concernant John Paquot, Didier a pu discuter par mail avec lui, John Paquot nous remercie de notre collaboration, et nous souhaite bonne chance et continuation. Concernant la suite, nous devons juger de la qualité cette année et approfondir les recherches sérieusement pour la suite.

La porte avec John Paquot n'est pas fermée.

### **8) Compte rendu du délégué communication Facebook**

L'idée était de toucher un nouveau public, utiliser les réseaux permettant d'interagir avec notre association. C'est un bon outil de communication et tout est très rapidement communiqué. L'ensemble de l'assemblée remercie Aurélien pour cette bonne communication sur les réseaux sociaux.

### **8) Compte rendu du délégué Webmaster**

La fiche de poste a été créée, le travail de migration de l'hébergeur en collaboration avec Stéphane est enfin terminé, malgré des débuts assez problématiques avec une deuxième demande d'hébergement. Maxime a donc dû recréer le site de 0, opération particulièrement chronophage qui lui a demandé un nombre d'heures immense. Le nouveau site est très correct aujourd'hui, avec de nombreux onglets et sections qui rend le site très attrayant. Concernant les améliorations à réaliser concernant ce poste, Martine propose d'ajouter un item pour ajouter les doubles diplômes, ou les autres parcours universitaires pour compléter le profil de chacun.

Concernant la partie Annonce/réseau social, elle est opérationnelle mais pas optimale, on a la possibilité de créer des groupes privés/publics de discussions, professionnels, points d'intérêt, ... Il serait donc intéressant que chaque membre s'inscrive au site.

Au vu du temps qui a été nécessaire à la réalisation de tout ceci, Maxime aimerait que notre CA soit formé et ainsi motivé à utiliser les outils de base pour ajouter facilement du contenu au site, qui le rendrait plus vivant.

### **9) Compte rendu du poste Revue/News ADFSM**

La collecte du contenu particulièrement compliquée au niveau des différents membres. L'idée serait de faire des chroniques historiques, ludiques, folkloriques, ajouter une rubrique « en bref », rubrique « revue de presse ».

Nous aimerions que davantage de membres de notre association publie au sein du news, il est des lors impératif de faire plus de publicités du type « n'hésitez pas à joindre du contenu » auprès de nos membres.

Les délais ont été relativement respectés. Le news demande environ une grosse ½ journée de travail de mise en charge, hors travail de correction. A cela il faut ajouter les délais de l'imprimeur.

N'hésitez donc pas à envoyer du contenu et faire part autour de vous de l'intérêt du CA à recevoir du contenu pour enrichir ce News.

### **10) Compte rendu du prix ADFSM**

Cette année, nous avons eu 4 participants au prix Adfsm. Le prix a été obtenu par Hugo CORDIER pour son mémoire intitulé : « Étude préliminaire des potentiels évoqués auditifs lors de différentes pratiques méditatives de pleine conscience » sous la direction du Professeur Guy Cheron. Nous lui avons remis son chèque de 250€ lors du Bal-Banquet de la Faculté des Sciences de la Motricité qui s'est déroulé le 15 mars 2019 au Wild Gallery.

### **11) Compte rendu du Délégué UAE**

Marcel énumère les différents événements pour lesquels nous avons été invités (30 ans du programme Tutorat de Scola ULB, Foire du livre, La première édition de son bal, la Nuit des Fellows, Cocktail dinatoire en l'honneur de Michel Loeb, Directeur Général de l'ULB, Rentrée académique ULB-VUB, la Conférence : « L'École de Bruxelles : quelle inspiration pour l'avenir de l'ULB ? », la Commission « Femmes »).

Un Google Drive a été mis en place pour rassembler toute une série de documents utiles. Vous y trouverez les statuts de l'Union, les PV des CA, les documents de présentation de la trésorerie, la liste de contact des membres du CA, ... Vous pouvez y accéder via :

<https://drive.google.com/drive/folders/1yIP-wy8n1NI5kEkFQiFcoKPtDpaqmjG?usp=sharing>

Les courriels reçus par l'UAE sont systématiquement transférés aux membres du comité afin que chacun puisse en prendre connaissance.

La présentation de la stratégie Alumni de l'ULB par le responsable Alumni / Présence du Recteur à l'occasion du CA a eu lieu le 4 décembre 2019.

Vous trouverez en annexe les prix augmentés de la cotisation UAE. (voir point 15)

### **12) Compte rendu du Délégué Pot des Anciens**

Notre conférence suivie de notre traditionnel pot des anciens se sont tenus à la Maison de l'UAE sur le campus de la Plaine le vendredi 4 octobre 2019 à 20h00.

La conférence intitulée "Avatarisation dans le sport, individualiser pour améliorer le suivi" a été animée par Monsieur Pierric Saintrond qui œuvre au sein du CSS Sports Universitaires de Lausanne et qui n'est autre que le fils du Saintrond que nous connaissons tous bien. Il nous a expliqué en détail l'édification d'une plateforme permettant à différentes universités à travers le monde de partager leur savoir-faire en matière de santé et d'activité physique pour les étudiants. Son intervention a suscité de nombreuses questions d'une audience intéressée par un sujet hors du commun.

Le pot des anciens qui a suivi n'a pas failli à sa réputation. Un moment privilégié de rencontres et d'échanges entre anciens et moins anciens animés d'un enthousiasme toujours aussi indéfectible. Un public moins nombreux que d'habitude mais qui a réuni des anciens qui perpétuent l'esprit très singulier qui nous caractérise.

La fréquentation est en baisse, grâce à un noyau dur le pot des anciens continue de perdurer mais il faut faire attention à la poursuite des prochains membres et surtout au recrutement et attirer l'intérêt des nouveaux membres.

### **13) Compte rendu du Trésorier**

L'année 2019 fut une année compliquée sur le plan financier. En observant les chiffres vous aller pouvoir constater que la lecture des comptes peut être faussée car le paiement des cotisations 2019 n'a pas encore été fait à l'UAE, et nous n'avons pas encore reçu le sponsoring d'Amonis.

Cela crée un mali de 1249,76€ (sans les cotisations UAE, estimées à 1655€ et l'apport de 600€ de sponsoring). En tenant compte de tous les éléments, le bilan financier avoisinerait les -2300€.

Voici dans l'ordre chronologique les chiffres de nos différents évènements :

1°) Banquet 2019 : nous avons reçu 59 inscriptions cette année. En comptant le traiteur, la location de la salle, les frais de décoration, nous avons un banquet 2018 qui a terminé avec un mali de 503,7€.

Le traiteur étant suffisamment cher, il était très compliqué de demander encore plus cher aux inscrits, ce qui nous amène à un résultat négatif.

2°) Le TDD : pour une première édition, on peut clairement parler d'un succès avec 53 inscrits ! En voulant assurer une présence significative des étudiants, nous avons misé sur des tarifs abordables, ce qui donne un bilan positif de 38,73€.

3°) Le pot des anciens : le prix des boissons ayant encore augmenté, nous avons malgré fait le choix de ne pas augmenter le prix demandé aux personnes présentes. Cet évènement a donc terminé avec un léger BONI de 23,10€.

Dans les postes demandant une dépense financière majeure nous avons :

- Le revue trimestrielle > 2226,18€ soit 180€ de moins que l'an dernier. Le changement d'imprimeur, moins cher, s'est déjà fait ressentir et fera du bien à nos finances pour les années à venir.

- Frais de représentation > 226€, presque la même chose qu'en 2018 (visite salle banquet, repas de préparation du bal)

- Frais administratifs, gestion bancaire > 132,98€

- Réunion du CA > 357,25€ soit 170€ de moins que l'année précédente.

- Cadeaux aux orateurs des conférences et aux membres d'honneur > 225,78€

- Prix AD-FSM > 250€

Concernant le sponsoring, j'ai déjà abordé le sujet précédemment.

L'AD-FSM doit absolument revoir son mode de fonctionnement par rapport aux activités organisées mais aussi et surtout s'adapter à son futur public.

La bande des vieux briscards qui fait vivre l'AD-FSM grâce aux cotisations et à leur présence sans faille ne durera pas éternellement.

L'année dernière, la chute considérable du nombre de membres (102 en 2017, 57 en 2018) explique en grande partie le bilan financier négatif de 2019 et ce, malgré les 3 rappels de cotisation.

Le banquet de l'année à venir est encourageant suite au changement de traiteur et à la nette diminution du prix de l'inscription.

La communication est un point intéressant qui pourrait nous assurer un bilan neutre, grâce à des rappels de cotisations plus efficaces, et des invitations plus nombreuses aux divers événements.

Comme déjà discuté, l'AD FSM n'échappe pas au désintérêt du monde associatif et se doit de réagir. Payer sa cotisation et ne (presque) rien recevoir en retour, si ce n'est l'appartenance à une communauté ou pour des raisons philosophiques devient rare.

Les adaptations en cours et futures nous diront si on est sur la bonne voie.

Pour le budget 2020, il est informatif et est établi en fonction des résultats de 2019. Il est entendu que ces chiffres pourront évoluer. Le but sera de se rapprocher au maximum d'un bilan neutre en évitant d'être en négatif.

### **13 bis) Compte rendu des réviseurs au compte**

Nous avons pris le temps de sonder les livres de comptes et les avons trouvés en conformité avec les comptes de résultats de l'année 2019. Aurélien nous a fait une présentation claire et très précise. Il faudrait cependant que toutes les factures de l'AD-FSM news lui soient envoyées personnellement pour une meilleure gestion de son facturier.

Cette année 2019 est une année noire pour l'association qui est en déficit de près de 1250€ sans compter le virement des cotisations à l'UAE (plus de 1600€) qui n'a pas été fait. En ajoutant ce versement pour les 50 membres qui ont payé leur cotisation couplée UAE-AD-FSM, cela représente un déficit d'un peu plus de 2900€. C'est énorme. Cela n'est jamais arrivé en 60 ans.

Bien sûr, le banquet est en déficit car il n'y avait qu'une cinquantaine de personnes présentes,

Bien sûr, le Pot des Anciens n'est qu'en léger bonus car il n'y avait qu'une trentaine de personnes et que la bière coûte cher à la Maison de l'UAE,

Bien sûr, le sponsor Amonis n'a pas payé alors que sa pub a été faite pendant toute cette année,

Bien sûr, la revue Ad-FSM news coûte cher mais c'est une vitrine indispensable de notre association,

Et surtout, bien sûr, il n'y a que 59 membres en ordre de cotisation dont 50 ont une cotisation cumulée UAE-AD-FSM et 9 sont des membres sympathisants.

Si on peut comprendre les raisons de cet imposant déficit, il ne faut pas en faire une fatalité, car la fatalité tue l'enthousiasme. Mais il faut maintenant trouver des solutions pour redresser la barre car à ce rythme-là, d'ici 5 ans, notre association mourra faute d'argent dans les caisses.

Cette situation n'est pas la faute d'un mauvais investissement des administrateurs qui sont dynamiques, créatifs et qui consacrent leur temps, bénévolement à l'AD-FSM.

Pour le moment les membres qui paient leur cotisation ne savent pas à quel point la situation est critique, il faut le leur dire, le leur expliquer, les conscientiser car une association ne peut vivre sans les cotisations de ses membres. C'est donc une responsabilité de toutes les anciennes et de tous les anciens et pas seulement du Comité mais c'est lui qui doit prendre les devants.

Comme le disait régulièrement le Président de l'ADUB, l'Association des Dentistes, Pierre Vermeire aux CA de l'UAE, si chaque membre fait un nouveau membre, nous doublons notre quota!

Cette année, l'AD-FSM va de fêter ses 60 ans (le 25 février), c'est le moment ou jamais de la dynamiser et non de la mettre à la retraite.

Martine suggère que les cotisations à verser à l'UAE soit inscrit dans le bilan 2019. Les comptes sont en conformité, 2019 année noire pour notre association. Il faut trouver des solutions pour relever la barre. Informer les membres de l'état financier de notre association. Cette année l'ADFSM a 60 ans, dynamisons-la et ne la mettons pas à la retraite.

Concernant le Bal Banquet, il faut mieux communiquer avec les cercles et envisager les différentes options qui s'offrent à nous (ne plus inclure le prix des entrées, faire un banquet à part, etc.)

Maxime propose de créer un attrait avec les nouveaux membres et d'offrir des options qui donne un coté corporationniste, pour redonner une envie de rejoindre notre association.

Jacques préconise de faire le suivi plus attentivement à la suite du repas ADFSM-Cercles. Il faudrait draguer les assistants pour qu'ils soient nos vecteurs. Avec les moyens de communication, n'est-il pas possible de créer un after work prévue une semaine avant ? (Type tonnelle à l'entrée de la fac ?)

#### **14) Approbation des comptes**

approuvé à l'unanimité (12 voix/12)

#### **15) Nomination des vérificateurs**

Martine Zimmer et David Dhainaut se proposent de nouveau comme réviseur au compte.

#### **16) Election du CA**

Cédric Laurent : élu à l'unanimité (12 voix)

Marcel Baudson : élu à l'unanimité (12 voix)

Maxime : élu à 10 voix, 1 non, 1 abstention

Julien : élu à l'unanimité (12 voix)

Camille : élu à l'unanimité (12 voix)

#### **17) Membres d'honneurs**

Elections encore tenues secretees

#### **18) Point concernant l'augmentation de nos cotisations en regard de l'augmentation des prix de cotisation de l'UAE**

Didier nous fournit le tableau concernant l'augmentation des prix UAE/ADFSM (annexe 2). On ne fait qu'arrondir à la dizaine supérieure. Comme nous prenons 2€, nous devons nous même faire la communication des avantages qu'offre l'UAE.

Jacques souligne que les avantages ne serait-ce que pour les réunions à l'UAE s'est dégradé. Doit-on rester solidaire de l'UAE ? Doit-on proposer a nos membres plus clairement les avantages UAE/ADFSM et de « promouvoir » le coté sympathisant ADFSM avec un tableur de ce que représente chaque part de chaque cotisation ?

Martine rappelle les avantages que nous avons à faire partie de l'UAE (annexe 1 ci jointe)

Vote donc d'une augmentation des tarifs égale aux tarifs UAE + 13€ (voté à l'unanimité)

## 19) Divers

Concernant les économies possible, piste de Martine d'éventuellement contacter les membres d'honneur pour ne plus leur envoyer le News ? Ce point-là ne fait pas l'unanimité au sein de l'assemblée qui ne souhaiterait pas appliquer cette piste.

Martine propose que tous les rapports soient publiés dans l'ADFSM News.

Fin de l'assemblée générale : 23h20

### Annexe 1 : Avantage de l'UAE

FONDÉE EN 1843, L'U.A.E. A POUR BUT DE RESSERRER LES LIENS DE FRATERNITÉ ENTRE LES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ ET DE CONCOURIR À LA PROSPÉRITÉ DE CELLE-CI. ELLE TRAVAILLE EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES.

Que fait l'UAE pour une cotisation de max 50€ par an :

- Prêts et bourses d'études

Chaque année, l'Union aide les étudiants dont la situation matérielle est un obstacle à la poursuite de leurs études (achat de cours, frais d'inscription, subsistance à Bruxelles et même à l'étranger (ERASMUS, SOCRATES).

L'U.A.E. a choisi d'accorder principalement des prêts sans intérêts, mais indexés.

- Prix de solidarité

Don de 2500€ pour le prix de solidarité : encourager un ou plusieurs étudiants qui se sont distingués par un acte humaniste, fidèle à la tradition libre-exaministe

- Subsidés aux associations

Chaque année, l'UAE accorde de nombreux subsides aux associations étudiantes ou de la société civile ainsi qu'aux services de l'ULB qui en font la demande et dont les projets et activités pour lesquelles elles sollicitent un soutien financier permettent la promotion des valeurs de l'Université et du principe du Libre-Examen

-L'ASBL L'Envol des frontières a pour objectif d'ouvrir à Bruxelles un espace culturel et associatif dédié au thème des migrations humaines et d'offrir aux citoyens et citoyennes un nouveau regard sur le sujet.

-Maison de la laïcité à Kinshasa

-L'UAE est fière de soutenir l'initiative de deux Anciens de l'ULB et membres de l'Union en participant au financement du transport des livres destinés à la création d'une bibliothèque pour l'Université de Likasi. L'Union invite également ses membres à en faire de même

- Festival de la chanson estudiantine

- Relais pour la vie (oeuvre contre le cancer)

-6h cuistax

- Festival du Journalisme en devenir

- Soutien à diverses activités organisées par l'ULB pour ses étudiants

-Des voyages

-Des activités culturelles

-Des expositions à la Maison de l'UAE

-Une Maison où il y a moyen d'organiser des conférences, des retrouvailles...

-Un secrétariat qui emploie une personne à plein temps et qu'il faut payer ....

- Les Presses universitaires

- Dotées d'une autonomie juridique et financière et ne bénéficiant d'aucun subside venant de l'Université, les PUB sont le premier cas de cogestion réelle au sein de l'Université avec l'UAE fondées par le Président de l'UAE Roger Laurent

Aujourd'hui, plus de 50 ans après leur création, les deux librairies tiennent une place de première importance sur les campus du Solbosch et d'Erasmus. Fréquentées autant par les étudiants et les professeurs que par les Anciens, les PUB ont remporté leur pari puisqu'on ne compte pas moins de 50 000 livres et 103 000 syllabus vendus chaque année.

Nombreuses délégations de l'UAE à l'ULB ou non

L'Union des Anciens est en contact suivi avec de nombreuses associations, liées à l'ULB ou non, qui rejoignent nos objectifs et notre idéal libre examinateur. Ainsi l'Union est représentée dans les associations suivantes :

- Assemblée plénière de l'ULB
- Commission Culturelle de l'ULB
- Commission des Affaires Sociales Etudiantes de l'ULB (CASE)
- Presses Universitaires (PUB)

- Commission des admissions aux maisons de logement de l'ULB
- Extension de l'ULB
- Centre de culture scientifique de Parentale
- Service de Santé Mentale
- Culture d'Europe – Débats de l'ULB
- Centre d'Action Laïque
- Bruxelles-Laïque
- Oudstudentenbond (O.S.B.) – VUB
- Pro-Peyresq
- Radio Campus
- Laïcité Humanisme Afrique centrale (L.H.A.C.)

## Annexe 2 : Nouveaux prix UAE

<b>UAE</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>	
1ère année après diplôme	15,00 €	20 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
2ème année après diplôme	20,00 €	25 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
3ème année après diplôme	35,00 €	30 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
4ème année après diplôme	35,00 €	35 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
5ème année après diplôme	35,00 €	40 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
A partir de la 6ème année après diplôme	45,00 €	50 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
Conjoint	25,00 €	25 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
Conjoint pensionné	25,00 €	25 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
Pensionné	25,00 €	25 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
Demandeur d'emploi	13,00 €	15 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
Sympatisant	45,00 €	45 €	Gratuit un an s'il s'agit de la première inscription
Adhérent	gratuit	1ère année	
Adhérent	20,00 €	à partir de la 2ème année	